



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 16 avril 2024

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Madame Michèle Perrelet (Gdl) déposée lors de la séance du Conseil communal du 26 mars 2024, intitulée « La Poutz du printemps et la sécurité à la déchetterie de Blonay ».

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 26 mars 2024, la Conseillère communale Michèle Perrelet a déposé, une forme d'interpellation sous le titre de "La "Poutz" du printemps et la sécurité à la déchetterie de Blonay", texte cosigné par une dizaine d'élus de plusieurs partis politiques.

En fait, Mme Perrelet ne pose pas vraiment de questions à la Municipalité, mais brosse un état des lieux de la déchetterie communale de La Baye, à Blonay, après les importantes coupes de bois et de sécurité qui sont intervenues au mois de mars dans la pente en amont des installations, et plus particulièrement au-dessus de la zone dévolue à la dépose des déchets verts organiques.

A cet endroit, en effet, 2 zones de "décrochage", sur quelques mètres, indiquent que le talus aujourd'hui déchargé de sa charge de lourdes et âgées plantations, pourrait subir un glissement par-dessus la formation marno-calcaire, comme le précise Mme Perrelet.

Conscient de ce risque, le service des espaces publics a mandaté un géologue et l'a rencontré sur place le 27 mars dernier.

Un rapport va être établi et des mesures préventives vont être prises avec l'installation de blocs de béton disposés au bas de la falaise afin de retenir un potentiel glissement de terrain. Avec ces précautions, il a été estimé que les utilisateurs et le personnel de la déchetterie, de même que les éventuels promeneurs, n'étaient pas mis en danger à cet endroit qui continuera à accueillir les déchets verts organiques.

La Municipalité admet avoir ainsi répondu aux préoccupations de l'interpellatrice.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

Délégation municipale : M. Jean-Marc Nicolet, municipal